

**Script**

Cette séquence sera consacrée aux fameuses règles qui régissent l'accord du participe passé.

Il faut envisager plusieurs situations :

1 - Quand le participe passé est construit avec l'auxiliaire « être », il s'accorde obligatoirement avec le sujet de celui-ci : « elle est née à Bordeaux », « elle est partie en voiture », « ils sont morts au combat ».

2 - Quand le participe passé est construit avec l'auxiliaire « avoir ».

Il est invariable lorsqu'il est placé après l'auxiliaire « avoir » : « Elle a chanté », « elles ont chanté », « elles ont pris », « ils ont lu », « elle a peint ».

En revanche, il s'accorde lorsque le complément direct du verbe est placé avant « avoir ».

« Il a chanté des chansons » (le complément direct « chansons » est placé après « avoir », donc pas d'accord).

Mais « Les chansons qu'il a chantées » : le participe passé de « chanter » s'accorde avec « qu' » qui représente « chansons » et qui est placé avant « avoir », donc il y a accord féminin pluriel avec le complément « chansons ».

« Elle a séduit les garçons. »

Mais « Les garçons qu'elle a séduits » : le participe passé de « séduire » s'accorde avec « qu' » qui représente « garçons » et qui est placé avant « avoir », donc accord masculin pluriel avec « garçons ».

« Il a conduit ces voitures. »

Mais « Ces voitures, ils les ont conduites » : il s'accorde avec « les » qui représente « voitures », donc accord féminin pluriel avec « voitures ».

Attention, pas d'accord lorsque le complément placé avant « avoir » est indirect : « J'ai pensé à des solutions », « les solutions auxquelles j'ai pensé » le participe passé demeure invariable car « des solutions » est un complément indirect.





Retenons trois grands principes :

1. Le participe passé construit avec « avoir » ne s'accorde JAMAIS avec le sujet de « avoir ».
2. Le participe passé construit avec « avoir » s'accorde avec le complément direct lorsque celui-ci est placé avant « avoir ».
3. Le participe passé construit avec « avoir » ne s'accorde JAMAIS avec le complément indirect.

Il faut savoir que le viol de la règle 1 est le plus grave car il est inexcusable (sauf à ignorer ce qu'est le sujet d'un verbe, ce qui paraît inconcevable). Le respect des règles 2 et 3 suppose l'identification grammaticale des compléments d'objet direct et indirect. En cas de doute, il est vivement recommandé de consulter une grammaire française.

Les autres règles concernent le participe passé des verbes pronominaux.

Le participe passé des verbes essentiellement pronominaux (c'est-à-dire qui se construisent obligatoirement avec le pronom réfléchi « se ») s'accorde avec le sujet de l'auxiliaire « être » : « *ils se sont souvenus de tout cela* », « *elles se sont enfuies en criant* ».

Il en va de même du participe passé des verbes pronominaux de sens passif : il s'accorde avec le sujet de l'auxiliaire « être » (« des milliers d'exemplaires de cet ouvrage *se sont vendus* cette année »).

La situation se complique avec le participe passé des verbes employés à la forme pronominale, qu'elle ait un sens réfléchi ou un sens réciproque : il s'accorde avec le pronom « se » quand il a la fonction COD.

« Ils se [COD] sont vus dans la glace » (*ils ont vu qui? Eux: « se »*, donc accord du participe passé de « voir » au masculin pluriel).

« Les chats se [COD] sont battus toute la nuit » (*ils ont battu qui? Eux: « se »*, donc accord du participe passé de « battre » au masculin pluriel).

En revanche, quand le pronom « se » a la fonction COI et que le COD est placé après le verbe, le participe passé demeure invariable.

« Elle s'est lavé les mains ». Développons la structure : *elle a lavé quoi? « Les mains »* (COD placé après le verbe); *elle a lavé les mains à qui? « À elle »* c'est-à-dire « s' » qui est COI, donc le participe passé demeure invariable).

« Les mains qu'elles se sont lavées ». Le COD « les mains » est placé avant le verbe, donc accord du participe passé avec le COD.

En revanche, dans « les jours se sont succédé », le participe reste invariable car « se succéder » se construit avec un COI. On dit : « succéder à ».





Script

Nous achevons ce cours consacré aux problèmes d'accord et de conjugaison par des règles qui supposent une bonne maîtrise de la grammaire du français.

Soyons rassurés: les constructions pronominales dont il vient d'être question sont rares et la méconnaissance des règles d'accord est dans ce cas plus excusable que pour des tournures très courantes. Autrement dit, l'accord fautif « ~~Les jours se sont succédés~~ » est moins grave que celui-ci « ~~Ils ont parlés~~ ». Il pourrait donc être excusé par un lecteur indulgent.

On objectera sans doute que toute incorrection est fautive, quelle qu'elle soit: c'est vrai, mais la situation de dysorthographe endémique que nous connaissons aujourd'hui invite à relativiser la gravité de certaines fautes. C'est du moins le sentiment de votre serviteur.

Retenons de toutes ces règles qui régissent les accords grammaticaux qu'elle requièrent le plus souvent une connaissance minimale des fonctions primaires, telles que le sujet, le complément ou l'attribut. En somme, nul besoin d'être un expert en grammaire française pour commencer à améliorer son orthographe grammaticale et sa conjugaison.

